



Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Réalisation de petits travaux  
et acquisition de matériel et petit  
mobilier pour l'extension de la  
crèche de Blausasc : demande  
de subvention à la CAF  
des Alpes-Maritimes

Décision n° 22 03 22

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

**Absents** : Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Noël Albin, vice-président délégué à la petite enfance, propose une extension de la crèche de Blausasc qui passerait de 39 berceaux à 45 berceaux à compter du 29 août 2022. Cette extension a été envisagée suite au retrait de la commune de Drap de la CCPP. Cela permettra d'intégrer les enfants de Cantaron et de Peillon qui sont actuellement accueillis à Drap.

Pour ce faire, la CAF des Alpes-Maritimes subventionne une partie des frais de travaux et d'acquisition de matériel et petit mobilier à hauteur de 80% de l'investissement.

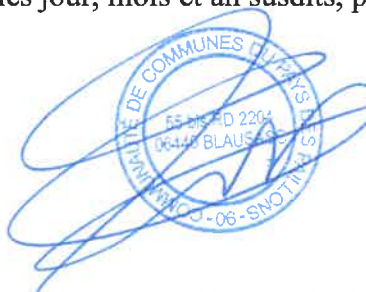
Il est proposé aux membres du conseil communautaire de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80% du montant des dépenses, soit : 19 360,00 € HT, le coût prévisionnel global de cet investissement s'élevant à 24 200,00 € HT.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice- président,  
après en avoir délibéré,**

**Sollicite** le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes à hauteur de 80 % des dépenses d'investissements telles que définies ci-dessous :

- Travaux 6 000,00 € HT
- Achat de mobilier et de petit matériel (jouets, tables...) : 18 200,00 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**